

Quand l'homme trafique le singe

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 16 avril 2021

La fabrication de chimères, ou d'organismes artificiels alliant deux espèces différentes, opération qui ne peut être réalisée par la nature, mais seulement par l'homme, fait partie de ces fameux « vous exagérez » qu'on aime jeter à la volée pour discréditer ceux qui mettent en garde contre les dangers infinis des expérimentations progressistes.

Blanche Streb, d'Alliance Vita, s'était ainsi copieusement fait huer sur le plateau de *Quotidien*, au mois d'octobre 2020, en rappelant que la loi de bioéthique, toujours en discussion en France, intégrait la possibilité d'autoriser les chimères. Elle fut ridiculisée, au motif qu'elle racontait « n'importe quoi ». Si seulement !

La question est pourtant tout ce qu'il y a de plus sérieuse. Les fameux Etats-généraux de la bioéthique, modèle du genre en matière de non-discussion et de confiscation du débat démocratique, ont soigneusement éludé la question, qui a été ensuite introduite dans le projet de loi à la faveur d'amendements. Dorénavant, l'article 17 de la loi, sous couvert d'une « clarification », dont on ne sait que trop ce que le terme recouvre, confirme d'une part l'interdit de toute greffe sur des embryons humains, mais autorise désormais clairement l'implantation des cellules humaines sur l'embryon animal. L'Assemblée est favorable à cette évolution, le Sénat l'a repoussée ; pour l'instant, aucun compromis n'a été trouvé, laissant la question pendante.

Comme le rappelait une tribune de personnalités parue au début du mois de février dans *La Croix*, « à rebours de toute considération écologique de respect de la nature et d'instrumentalisation de l'animal, le procédé consisterait à injecter des cellules-souches pluripotentes humaines dans un embryon de porc arrivé au stade qui précède l'implantation utérine. »

Ce que l'homme imagine, il le fait. Fatalement, inexorablement. Et nous apprenons cette semaine que deux équipes scientifiques, l'une française, l'autre sino-américaine, [ont cultivé durant trois à dix-neuf jours des embryons](#), cette fois non plus de porc, mais de macaques, dans lesquels ils avaient ajouté des cellules humaines. Nous y sommes bel et bien. Par ces recherches, l'homme est dégradé, car s'abolit progressivement la frontière entre l'homme et l'animal. Mais l'animal l'est tout autant, car il est ainsi instrumentalisé, devient une matière modelable et modifiable à l'infini.

Certains se plaisent à croire que « l'homme descend du singe »... A oublier l'irréductible hiérarchie des êtres vivants et en singeant le Créateur, l'homme avilit profondément sa nature et se ravale au rang du singe. Cette évolution de la recherche ne doit pas nous étonner. Il n'y a pas, d'un côté, les savants fous repoussant toujours plus loin les limites de la recherche, et de l'autre, les défenseurs courageux d'une bonne Mère-nature. Les expérimentations sur les chimères ne sont que le revers de la médaille de cette conception néo-écologiste pour laquelle l'homme n'est qu'un animal comme les autres. Malheureusement, cette vision des choses tend à se répandre dangereusement, y compris chez les catholiques. La mobilisation contre la loi de bioéthique doit pouvoir s'appuyer sur un discours sans ambiguïtés sur l'éminente dignité de l'homme, sommet de la Création divine, et non danger environnemental permanent ou éternel ennemi de la Terre-mère et de ses autres habitants, qui n'est qu'une fiction.

Constance Prazel

Pour prolonger cette réflexion, nous vous invitons à vous replonger dans nos deux publications spécialisées :

[Le Climat en question](#), par Bruno de Seguins Pazzis, qui analyse les déviations de l'idéologie écologiste et ses dangers

[La Naissance en question](#), par Laurent Aventin, qui fait le point sur les expérimentations autour de la gestation humaine